



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION  
BULLETIN OFFICIEL

---

## DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Edition n° 35 du 28 août 2020

---

Conformément aux dispositions de la loi du 08 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evionnaz porte à la connaissance du public que Mme La Prova Jade, domiciliée à Evionnaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 999, plan 13, Les Iles Vieilles
Enseigne	: Oenothèque La Cime
Prestations	: Vente de mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	: Lundi au vendredi de 16h à 24h Samedi au dimanche de 10h à 24h
Début de l'activité	: 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Employeur	: Rebecca Restauration Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, à l'administration communale d'Evionnaz, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Evionnaz, le 28 août 2020

**L'Administration communale**